



Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 2 février 2024.

Secrétaire de séance : Monsieur Robin DELPLANQUE

L'An deux mil vingt-quatre, le huit février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (22) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h10 - pouvoir donné à M. Marc DUFOUR), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé 19h10 – pouvoir donné à Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Robin DELPLANQUE.

Excusé(s) ou Absent(s) : (11) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à Mme Sophie CANTON), Madame Aurélie LAPERE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir à M. Antoine MEESCHAERT), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Robin DELPLANQUE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à M. Eric DOCQUIER).

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2024

Rapport de Monsieur Alain RIME, Premier adjoint chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative

Vu en commission générale du lundi 29 janvier 2024,

Par courrier du 13 décembre 2023 de la Préfecture relatif aux instructions de la programmation 2024 de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune y est éligible.

Il vous est proposé de recourir à la demande de subventions pour les travaux d'investissements retenus au budget 2024 entrant dans les catégories suivantes :

- « Travaux intéressant les autres constructions publiques (mairies, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, cuisines centrales, aires d'accueil des gens du voyage, bâtiments abritant des services de garde du jeune enfant), avec un taux situé entre 20 et 40%

- « Travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et voirie, avec un taux de 30%
- « Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité, avec un taux situé entre 20 et 45%

Ces travaux seront financés, par fonds propres communaux et par emprunt. Ils concernent dans l'ordre de priorité suivant :

- A. Eclairage public, avec un programme 2024 de rénovation de l'éclairage pour un montant de 300 000 € HT, dont la rénovation de l'éclairage sportif du complexe DEPORTEERE ;
- B. Réfection du sol et du carrelage à l'espace municipal Marie Curie pour un montant de 12 500€ HT ;
- C. Réhabilitation exemplaire de la ferme pédagogique, dite ferme du Vert Bois avec des travaux prévus au niveau des mises aux normes de sécurité, d'accessibilité pour faire valoir ce patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, pour un montant prévisionnel de 1 237 744€ HT dont :
 - 275 589€ HT pour les menuiseries extérieures
 - 194 068 € HT pour les menuiseries intérieures
 - 36 762 € HT pour la peinture- signalétique
 - 109 102 € HT pour la serrurerie
 - 180 957 € HT pour l'électricité
 - 441 266€ HT pour les aménagements extérieurs

Il vous est donc proposé :

- De confirmer la décision de réalisation des travaux entrant dans les catégories décrites ci-dessus
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention et à signer tous documents et convention relatifs à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille